Maires de Meuse

Législation funéraire : Les fondamentaux

Formation

sur 1 journée

Date : 24 mars 2027

à Ligny-en-Barrois, 2 rue du Luxembourg, salle du conseil

Horaire : 9h00-12h00
14h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum) à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

Sylvain LOHNER, formateur

Coût : 400,00 € pouvant être pris en charge par votre DIFE, cela ne vous coûtera rien ni à votre collectivité

Pour en bénéficier,

nous renvoyer votre inscription

avant le 8 mars 2027

Programme

1. **Propos introductifs**

2. **Le cimetière**
   . Lieu de sépulture
   . Police des funérailles

3. **Les concessions funéraires**
   . Création et gestion des concessions
   . Droits et obligations des concessionnaires

4. **Les cendres funéraires et leur destination**
   . Le statut des cendres
   . Les destinations prévues par la loi.

Objectifs

- Connaître les règles de bases relatives à l'organisation et à la gestion des cimetières,
- Identifier les obligations qui incombent à la commune et au maire afin de sécuriser les procédures et les pratiques.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, participation active, exemples et modèles diffusés à l'issue de la formation.

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux.

Notre association est agréée par le ministère pour dispenser la formation des élus locaux.